



# Plan de Développement de l'AAPPMA du Bas Salat

Le Plan de Développement de l'AAPPMA du Bas Salat s'intègre dans la dynamique de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Fédération Départementale de la Pêche de Haute-Garonne (FDAAPPMA 31).

## 1. Promouvoir le loisir pêche

- Animer une école de pêche pour les jeunes (APN : Atelier Pêche Nature)
  - Améliorer la formation théorique de l'APN
  - Participer au challenge départemental des APN
- Participer à la fête de la pêche
- Participer au forum des associations
- Participer au fonctionnement des parcours de pêche touristiques et d'initiation et au parcours no-kill de Roquefort-sur-Garonne
- Donner accès à la pêche au plus grand nombre
  - Equiper le lac des Isles d'un ponton destiné aux personnes handicapées
  - Gérer les herbiers du lac des Isles
  - Améliorer l'accès aux lieux de pêche
- Participer à la recherche d'hébergements pour les pêcheurs

## 2. Communiquer vers les adhérents

- Mettre en œuvre et faire vivre un site internet
- Faire savoir ce qui concerne le domaine de la pêche sur le secteur de l'AAPPMA du Bas Salat et au-delà sur le bassin versant du Salat
  - Tenir à jour la réglementation
  - Tenir à jour la liste des repeuplements
  - Tenir à jour le calendrier de l'APN
- Sensibiliser les adhérents aux problématiques liées à la gestion de l'eau
  - Informer sur les principales réglementations environnementales
  - Informer sur la qualité des eaux

## 3. S'impliquer pour l'amélioration des milieux aquatiques et de la gestion piscicole

- Participer aux réunions concernant ces domaines
  - Réunions cyprinicoles et salmonicoles de la FDAAPPMA 31
  - Natura 2000, rivière Salat
  - Nettoyage des berges des cours d'eau
  - Etude géomorphologique du bassin versant du Salat
- Améliorer la circulation des sédiments
  - Négocier au cas par cas avec les gestionnaires des usines hydroélectriques
- Améliorer la reproduction naturelle des poissons
  - Améliorer l'accès des salmonidés à des frayères
    - Ruisseau de l'Espone
- Suivre la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux et intervenir, si nécessaire, auprès de la Police de l'Eau
  - Suivre la réalisation des ouvrages de montaison et de dévalaison, au niveau des usines hydroélectriques (trame bleue)
  - Suivre les débits réservés
- Coopérer avec l'AAPPMA d'Arbas
- Œuvrer pour la réintroduction du saumon atlantique, dans le Salat